



Lundi 04 Mars 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 32
- Convocation du : 27 février 2024
- Affichage de la convocation : 27 février 2024

► DÉLIBÉRATION N° DEL_010_2024

► **OBJET : Point n° 10 - MUSÉE DES URSULINES - OPÉRATIONS 2024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

► **EXCUSÉS :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER donne pouvoir à Madame Valentine RIGAUD.
Madame Véronique LEFEUVE donne pouvoir à Monsieur Alexandre VUILLOT.
Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Monsieur Maxim PLAT.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

RAPPORTEUR : Hervé REYNAUD

Dans le cadre des actions menées par le Musée des Ursulines, qui s'inscrivent dans les missions qui lui sont dévolues en qualité de « Musée de France », plusieurs opérations ont été programmées pour 2024 :

- exposition temporaire « Être peintre dans la France de l'après-guerre, l'étonnant parcours de Denise FERRIER (1920-2011) »,
- projets d'éducation artistique et culturelle autour des collections permanentes et de l'exposition consacrée à Charlotte GUIBÉ,
- programme de conservation préventive des collections.

Pour mener à bien cette programmation, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 26/02/2024,
Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 22/02/2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 12/02/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté des subventions aussi élevées que possible pour les opérations suivantes :

OPÉRATIONS	DATES	LIEU
Exposition temporaire « Être peintre dans la France de l'après-guerre, l'étonnant parcours de Denise FERRIER (1920-2011) »	Année 2024	Musée des Ursulines
Projets d'éducation artistique et culturelle autour des collections permanentes et de l'exposition consacrée à Charlotte GUIBÉ	Année 2024	Musée des Ursulines
Programme de conservation préventive des collections	Année 2024	Musée des Ursulines

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces opérations.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

26 MARS 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire